Les fondements des assurances de personnes autres que les assurances vie (non-vie)

OBJECTIFS

L'objectif de ce recyclage est de pouvoir déterminer, comprendre et appliquer les fondements juridiques et techniques des assurances de personnes autres que les assurances sur la vie :

- l'assurance accidents corporels ;
- l'assurance maladie ;
- l'assurance accidents du travail.

RESUME

Catégorie:

- Assurances

Niveau:

Avancé

Type de formation:

E-learning - étude à distance

Prix:

- Membre: € 185.00
- Non-membre: € 210.00
- Partner BZB: € 185.00
- Incompany: sur mesure, prix à la demande

Heures de recyclage:

- Assurances: **8h** spécifique au secteur

PUBLIC

La formation est principalement destinée aux personnes :

- qui occupent une fonction réglementée dans la distribution d'assurances Non-Vie, en particulier les personnes :
  - en contact avec le public qui souhaitent élargir leurs connaissances de base et, le cas échéant, se préparer à l'examen spécialisé 2.4-Assurances de personnes autres que les assurance vie ;
  - dispensées d'examen par leur diplôme ;
  - qui ont obtenu une attestation de connaissance afin de rafraîchir et d'approfondir les connaissances acquises.
- qui occupent une fonction autre que celle de la distribution d'assurance et souhaitent s'initier aux assurances de personnes autres que les assurances sur la vie.

CONNAISSANCE PRÉ-REQUIS

Formation de niveau avancé : cette formation requiert une connaissance générale de base du sujet.

PROGRAMME

CONTENU

- **1e Partie :** Caractéristiques communes des assurances accidents et maladie
  - Liens avec la sécurité sociale
  - Assurances à caractère forfaitaire ou indemnitaire
  - Incapacité et invalidité physiologique ou économique
  - Exclusions communes
- **2è Partie :** L'assurance accidents corporels
- **3è Partie :** L'assurance maladie
  - Réglementation de l'assurance maladie
  - Assurance hospitalisation
  - Assurance incapacité de travail/revenu garanti
  - Assurance hospitalisation
  - Assurance dépendance
- **4è Partie :** L'assurance accidents du travail
  - Loi sur les accidents du travail
  - Accidents couverts
  - Prestations légales
  - Déclaration du sinistre
  - Immunité de droit civil
  - Agence fédérale de risques professionnels (Fedris)

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée**: 8 heures
- **Nombre de pages syllabus :** +- 60 pages
- **Heures de recyclage** : Chaque module comprend un test en ligne composé de questions à choix multiples. Les heures de recyclage ne sont accordées que si vous réussissez ce test. Si vous l'échouez (résultat inférieur à 60 %), les heures de recyclage ne seront pas accordées pour ce module. Nous vous recommandons donc de ne passer le test que lorsque vous êtes sûr de maîtriser la matière.

MÉTHODOLOGIE

Un **« e-learning - étude à distance »** est un auto-apprentissage à 100 %. Il s'agit d'une forme d'apprentissage dans laquelle le participant traite individuellement, à son propre rythme, du contenu d'apprentissage qui est proposé sous la forme d'un syllabus rédigé par le formateur. Celui-ci est proposée au format numérique (PDF) via la plateforme d'apprentissage MyFA, éventuellement complété par une plateforme d'exercice.

Matériel didactique :

- Syllabus
- Questions d'entraînement